



CAHIER DES CHARGES

DISPOSITIF « ACTION PLUS »

CONTEXTE

Le rectorat de Poitiers, l'Université de La Rochelle, l'Université de Poitiers et la Région Poitou-Charentes coordonnent leur action pour favoriser une plus grande fluidité des parcours et une plus grande réussite des lycéens devenus étudiants au travers d'une convention-cadre, signée le 23 août 2014

La loi de refondation pour l'école du 8 juillet 2013 et la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur encouragent les établissements à créer des liens afin que le monde universitaire et le monde de l'enseignement secondaire partagent des moments communs permettant aux lycéens de mieux comprendre les attentes de l'enseignement supérieur, de saisir l'importance de la poursuite post-baccalauréat et aux enseignants de partager des expériences et d'échanger sur les problématiques des lycéens et étudiants d'aujourd'hui.

Article 1 : Enjeu du dispositif « Action Plus »

« Action Plus » vise à augmenter les flux de poursuites d'études des lycéennes et des lycéens de l'académie de Poitiers dans les filières scientifiques au regard du constat récurrent au niveau national du manque de diplômés dans la recherche et développement, dans l'enseignement des sciences

Lien vers le dispositif sur le site de l'académie : [Action Plus](#)

Article 2 : Objectifs

L'action académique pour l'enseignement scientifique (Action Plus) propose aux lycéennes/lycéens et à leurs enseignants plusieurs actions possibles : de l'immersion dans les différentes composantes scientifiques des universités de [Poitiers](#) et de [La Rochelle](#) en passant par des échanges autour des contenus d'une formation aux conférences thématiques.

Les objectifs visés dans le cadre de ce dispositif sont multiples :

- découvrir l'environnement de l'enseignement supérieur,
- rencontrer et échanger avec des étudiants et des enseignants autour d'une filière, d'une formation,,
- partager des temps particuliers avec des étudiants et des enseignants,
- créer des liens entre les enseignants.

Article 3 : Public concerné

◆ les élèves des classes de première de la série Scientifique (S et Si) ainsi que les séries technologiques STI2D et STL.

◆ l'accompagnement privilégié par des enseignants de sciences, des enseignants documentalistes et des COP.

Article 4 : Calendrier

Un courrier de Monsieur le recteur ou du référent académique accompagné du présent cahier des charges est transmis, chaque année, dans tous les lycées.

Une réunion de l'ensemble des correspondants « Action Plus » des lycées et des référents universitaires « Action Plus » est organisée chaque année au mois d'octobre afin d'échanger autour des évolutions à apporter et pour partager des expériences.

Article 5 : Organisation et contenus des actions

Chaque action est encadrée par des membres de l'équipe pédagogique. Il est indispensable que ces actions soient préparées, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

De plus, ces actions entrent naturellement dans le *Parcours Avenir* des élèves et s'inscrivent dans le projet d'établissement.

■ l'immersion

La journée d'immersion est construite entre le correspondant « Action Plus » et le référent universitaire :

- ♦ Géraldine Garcia pour l'université de Poitiers
Geraldine.garcia@univ-poitiers.fr – 05.49.45.39.83
- ♦ Faty Jarny pour l'université de La Rochelle
faty.jarny@univ-lr.fr – 05.46.45.82.90.

Le contenu peut varier en fonction des attentes des lycées et des possibilités offertes par les universités. Une date est retenue et intégrée dans l'application Cap Sup.

Exemples d'activités en journée :

- rencontre avec un enseignant chercheur et/ou un doctorant
- visite des laboratoires
- cours magistral en amphi
- participation à des TP tutorés par des étudiants
- visite de l'espace métiers
- visite de la BU
- tutorat par des étudiants
- échanges avec des étudiants

Les lycéennes / lycéens et les enseignants du secondaire pourront prendre leurs repas dans le restaurant universitaire le plus proche, **en fonction de la capacité d'accueil**. L'établissement entre en contact avec le restaurant universitaire concerné pour effectuer la réservation. :

- sur le site de Poitiers : [le Restaurant Universitaire Le Rabelais](#)
 - o ☎ 05.49.44.53.80. direction.ru.rabelais@crous.poitiers.fr
- sur le site de La Rochelle : [la Cafétéria des Sciences, RU Vespucci, RU République](#)
 - o ☎ 05.46.45.08.08. direction.ru.larochelle@crous-poitiers.fr avec copie à celine.charazac@ac-poitiers.fr

■ les conférences thématiques « les sciences s'invitent »

Toutes les conférences thématiques « les sciences s'invitent » sont proposées sur le site de la [DAAC](#) ou elles sont consultables et réservables en ligne. Cette action est intégrée à l'application [Cap Sup](#). Les établissements intéressés demandent une conférence, inscrivent leurs élèves en lien avec le chargé de mission « Culture scientifique et Technologique » : christian.granseigne@ac-poitiers.fr

■ la présentation des filières scientifiques universitaires

■ les interventions de doctorants dans les lycées

Présentation de leurs parcours – Vulgarisation de leur travail de recherche

Contacts sur le site de Poitiers laurence.pirault@univ-poitiers.fr
julien.godet@univ-poitiers.fr

Article 6 : Cap Sup

Cap Sup est une application académique sur laquelle les lycées vont inscrire leurs élèves aux différentes actions évoquées dans l'article 5. Cette inscription est **obligatoire**.

Article 7 : Financement

Pour les immersions à l'université, les lycées prendront à leurs charges les frais de transport et de restauration. Ils pourront bénéficier de tarifs préférentiels de restauration au regard de la convention signée avec le Crous en 2014.

La Région Poitou-Charentes signataire de la convention « Le continuum -3+3 dans l'académie de Poitiers » autorise les établissements scolaires à solliciter une aide financière dans le cadre des projets de réussite éducative (PRE).

Pour les conférences thématiques et les présentations des filières au sein des établissements scolaires, les interventions de chercheurs, d'enseignants chercheurs et de doctorants, les frais engagés sont pris en charge par les deux universités partenaires.

Article 8 : Evaluation

Une préparation de l'immersion est réalisée avec les élèves avec par exemple une présentation des poursuites d'études et une explicitation de l'organisation retenue, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

A l'issue de l'immersion, un questionnaire est proposé aux élèves et aux enseignants afin de percevoir l'impact de cet temps particulier de réfléchir à des régulations en vue de l'année suivante.

Chaque élève intègre cette immersion dans son FOLIOS afin d'en conserver une trace et de l'articuler avec les différents temps dédiés à l'orientation vécus antérieurement.